

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Les nouvelles d'Italie ont aujourd'hui un caractère singulier. A Florence, deux boîtes d'artifice ont été lancées par des mains inconnues au milieu d'un bal que donnait M. le baron Ricasoli. Personne n'a été blessé, le bal n'a pas même été troublé. Les journaux de Florence attribuent cette criminelle plaisanterie à la « réaction. »

D'un autre côté, la Lombardie et même la ville de Milan sont en ce moment infestées de brigands qui commettent, même en plein jour, au dire de l'*Indépendante*, des vols d'une hardiesse extrême, et qui, d'après la *Gazette de Milan*, ne reculent pas devant l'assassinat.

« Nous demandons, dit l'*Indépendante*, que la sûreté publique soit rétablie dans Milan. » L'*Indépendante* a raison de demander cela : mais, pour compenser sa hardiesse, il ajoute immédiatement que c'est l'Autriche qui a gratifié la Lombardie de ces bandits.

Il nous paraît, à nous, que l'Autriche a trop de peine en ce moment à maintenir la tranquillité dans ses possessions italiennes, pour qu'on puisse raisonnablement lui imputer de fomenter un désordre quelconque à proximité de ses frontières. Si nous en croyons une correspondance adressée de Vienne à l'agence Havas, les nouvelles de la Vénétie ont pris depuis quelques jours un caractère assez inquiétant pour provoquer le maintien dans leurs cantonnements actuels de plusieurs bataillons qui devaient rentrer en Autriche.

Nous avons annoncé l'arrestation, par ordre de M. Farini, du P. Feletti, chef du tribunal de l'inquisition à Bologne ; il paraîtrait, d'après une correspondance adressée à la *Presse*, que cette arrestation se rattacherait non pas à l'enlèvement du jeune Mortara, comme on l'avait pensé, mais à une correspondance contraire à l'ordre de choses actuel établi dans l'Italie centrale.

La *Gazette d'Augsbourg* avait annoncé dans son numéro du 27 décembre qu'un certain nombre de membres de la haute noblesse autrichienne, rem-

plissant des fonctions publiques, avaient résolu de renoncer à leurs traitements pour alléger les charges de l'Etat et pour permettre de donner des pensions de retraite à des hommes de mérite.

La *Gazette de Vienne* dément aujourd'hui cette nouvelle avec une certaine aigreur. « Un pareil » bruit, dit-elle, n'a pas besoin d'être réfuté. Incon- » testablement, non-seulement ces messieurs, mais » tout Autrichien auquel sa fortune le permettrait, » feraient volontiers ce sacrifice et bien d'autres » encore, mais aucun n'aurait la pensée, comme » on l'indique ici, de vouloir préjuger la volonté de » son maître impérial, même approximativement, » sur l'affectation de ces économies. »

On croit savoir, en ce qui concerne les affaires de la confédération germanique, que le cabinet autrichien s'est mis positivement d'accord avec les neuf gouvernements allemands qui se sont trouvés représentés le 24 novembre à la conférence de Würzburg, et qu'il s'est enfin décidé à soutenir, au sein de la diète de Francfort, le programme complet qui a été débattu et adopté dans ce congrès au petit pied.

Les relations de l'Autriche et de l'Espagne paraissent rétablies sur un pied plus amical que par le passé. On a remarqué que l'empereur et l'impératrice d'Autriche ont fait complimenter S. M. la reine d'Espagne au sujet de son heureuse délivrance.

Paris, 10 janvier. — Les nouvelles politiques manquent complètement aujourd'hui. Nous sommes évidemment dans un moment d'attente.

Les journaux anglais gardent le plus profond silence sur la mission de lord Cowley.

Le *Journal des Débats* publie, d'après ses correspondances particulières, d'intéressants détails qui complètent ce que nous avons dit sur la dissolution de la *Nation armée*, dont M. Garibaldi était président.

Le gouvernement ne se dissimulait pas, dit le *Journal des Débats*, que l'association de la *Nation armée* pouvait, par son titre comme par ses actes, « exciter à l'étranger des défiances et provoquer » des interprétations fâcheuses. C'est pourquoi le

« général Garibaldi, après s'être entendu avec le » roi, a déclaré que la société était dissoute. »

Le général, dans cette circonstance, a donné un nouveau témoignage de sa déférence aux désirs du roi, et de son empressement à éviter au gouvernement tout ce qui pourrait lui rendre sa tâche plus difficile.

Ce que nous avons annoncé de la situation de Venise se confirme chaque jour, et des faits nombreux viennent donner la mesure de la situation de ce pays, une dépêche annonce la fermeture des théâtres, que leurs entrepreneurs ont résolu de fermer, par cette raison que le public se refusait à les fréquenter par esprit d'opposition politique.

On annonce de la Hongrie que, sur les 829,000 âmes qui appartiennent en Hongrie à la confession d'Augsbourg, 300,000 se sont prononcées pour la nouvelle organisation ecclésiastique, 360,000 environ ne se sont pas encore prononcées. Quant à l'église évangélique de la confession helvétique, aucune communauté n'a adhéré encore à la nouvelle législation. Les membres de cette confession appartiennent presque tous à la nationalité magyare.

Nous recevons par le bateau américain un résumé télégraphique du message que le président des Etats-Unis a adressé au congrès. La question de l'esclavage, à laquelle un incident récent a rendu toute son ardeur, est traitée dans le message avec une grande fermeté, particulièrement en ce qui concerne les troubles de Harper's-Ferry. Les lois sur l'esclavage continueront d'ailleurs à être rigoureusement exécutées.

D'ailleurs, la situation des Etats de l'Union est excellente et leurs relations excellentes avec les autres nations. Toutefois, la question cubaine laisse toujours planer quelques nuages sur la sincérité des relations des Etats avec l'Espagne.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cet important document. — A. Esparbié. (*Le Pays*.)

Le *Times* du 9 janvier publie la note suivante qui lui est adressée de Paris :

« Le comte Lallemand (actuellement en congé à

FEUILLETON

L'ÂME DU NAVIRE.

(Suite.)

Le trait porta et le vieux chef d'escadrons garda un silence profond.

Cependant Félix répliquait à son frère Jules :

— Allons ! dis sans te gêner que notre excellent Brassinet a égorgé son capitaine !...

— Je n'ai point à supposer cela, mais dans des parages infestés de pirates, une surprise, une trahison...

— Non ! interrompit Edouard, rien n'explique le naufrage simulé, si ce n'est la baraterie du capitaine.

— Et j'ajouterai, moi, dit Félix, que M. Grandfort n'admit pas sans répugnance pour lieutenant M. Biffard, et pour maître d'équipage le père Requin, qui nous étaient présentés par Brassinet.

— Votre Brassinet et ses deux grossiers acolytes ne m'ont jamais plu, à moi ! répartit vivement Jules Graverin.

— Jules a toujours un faible pour les belles manières ! Il s'est laissé séduire par la distinction affectée de M. Grandfort le poète !...

Le malencontreux nom de poète acheva d'accabler Grandfort. L'armateur, tout négociant qu'il était, n'avait-il pas eu la faiblesse d'applaudir de bon cœur le poème *l'Âme du navire* ?

— Mes enfants ! dit-il, les charges qui pèsent sur M. Grandfort sont accablantes. Et si jamais, pour son malheur, il ose reparaitre au Havre, notre devoir rigoureux est de le livrer immédiatement à la justice.

— Ah ! mon père, s'écria Jules Graverin, oubliez-vous quels services il nous a rendus à bord du *Colibri*, et auparavant à bord de la *Mésange*, lorsque, par sa belle conduite, il nous ramena sains et saufs, notre cousin ici présent, ses enfants, et sa femme qui, sans lui, succombaient en mer ?

Le commandant aurait chaudement appuyé Jules, si l'armateur n'avait dit d'un ton sévère :

— Assez, mon fils ! La baraterie est un crime qui fait au commerce encore plus de tort que la piraterie, car trop souvent les coupables réussissent, et leur impunité encourage d'autres fripons. Il en est de cela comme du vol domestique et de l'abus de confiance par rapport au vol à main armée sur les grandes routes. Ce dernier crime est un accident terrible, mais momentané ; l'autre, un danger continué contre lequel on ne saurait être assez sur ses gardes. La piraterie est la guerre ouverte ; nous lui opposons nos canons ou bien nous fuyons devant elle. Mais la baraterie, peut-on la fuir ? par où la combattre ? Il faut donc la punir toutes les fois qu'on parvient à la démasquer et à l'atteindre. L'improbité est le ver rongeur de l'édifice commercial, il faut l'écraser ! Enfin, nous nous rendrions complices de M. Grandfort, si, par notre silence, nous exposions les assureurs, qui

ne sont plus tenus à rien. Je ne me porterai point partie civile, mais je dénoncerai la fraude ; tous nos documents seront mis entre les mains de la justice ; la justice fera ensuite son devoir !

Une dernière lettre des Philippines acheva d'exaspérer l'armateur : — son correspondant de Manille lui réclamait le remboursement de sommes très-considérables avancées à M. Grandfort, capitaine de son trois-mâts *l'Esprit des Eaux*, en relâche pour avaries. Et la date de l'emprunt était postérieure d'un an au naufrage simulé.

En présence de ce nouvel acte d'escroquerie, Jules Graverin, découragé, cessa de prendre la défense de Maurice, et malheureusement le capitaine Pascal était alors en cours de voyage.

Quant à Edouard et Félix, ils ne gardèrent plus de mesure ; ils jetèrent feux et flammes ; ils exagèrent jusqu'aux faits les mieux prouvés. De tous côtés courut le bruit que le capitaine Grandfort, non content d'avoir volé pour son propre compte le trois-mâts *l'Esprit des Eaux*, tirait des traites sur la maison Graverin et commettait chaque jour de nouveaux actes de baraterie.

Nous nous bornons à déclarer que Brassinet contrefaisait à merveille la signature de son ancien ami et capitaine.

Le comte de Roseville, étonné, puis indigné, puis en

Paris), qui, en sa qualité de premier secrétaire, vient d'être nommé chargé d'affaires, par intérim, à l'ambassade française de Constantinople, a reçu l'ordre de partir immédiatement pour la capitale de l'empire ottoman.

» M. Thouvenel ne partira de Constantinople qu'après l'arrivée du comte Lallemand. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Trieste, 9 janvier. — Le *Neptune* apporte des nouvelles de Calcutta du 8. Jung Bahadoor opère contre les rebelles.

Singapore, 6. — Le câble entre Singapore et Batavia est posé. A Sarawak, la tranquillité est rétablie.

Canton, 26. — Le traité américain est mis à exécution. Une partie des troupes anglaises est partie pour le Nord.

Madrid, 8 janvier. — Nos forces marchent en avant ayant des rations et des munitions pour cinq jours. La mer est très-forte. Les pluies empêchent l'escadre de communiquer avec le quartier général.

Londres, 9 janvier. — *Vera Cruz.* — Le général Marquez, accusé d'insubordination, a été emprisonné par le général Miramon. Les libéraux ont surpris et pris Teotitlan. — Havas.

FAITS DIVERS.

Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, a décidé qu'un concours général et national d'agriculture aura lieu à Paris du 17 au 23 juin 1860.

Il comprendra non-seulement les animaux reproducteurs mâles et femelles, nés et élevés en France, des espèces bovine, ovine et porcine, les animaux de basse-cour, etc., mais aussi les instruments et les produits agricoles.

Les prix et les médailles qui seront distribués aux exposants des meilleurs produits sont classés en divisions, classes, catégories et sections.

La 1^{re} division comprend les animaux reproducteurs, répartis en cinq classes; dans la 2^e division, sont rangés les instruments, machines, ustensiles et appareils agricoles; les produits agricoles et les matières utiles à l'agriculture font l'objet de la 3^e division.

Les prix réservés aux animaux reproducteurs sont répartis de la manière suivante :

Espèce bovine : 25 catégories; races d'origine française et d'origine étrangère naturalisées en France ou produites par des croisements divers : 134 médailles d'or, 134 médailles d'argent, 126 de bronze; en tout 394 médailles, accompagnées chacune d'un prix en numéraire d'une importance qui varie de 700 à 125 fr. : en tout, 157,900 fr.

Espèce ovine : 8 catégories; 22 médailles d'or, 22 médailles d'argent, 57 médailles de bronze, accompagnées chacune d'un prix en numéraire dont l'importance varie de 400 à 100 fr. : en tout 101 médailles et 21,910 fr.

Espèce porcine : 3 catégories; 6 médailles d'or, 9 d'argent, 32 de bronze, accompagnées chacune

de prix en numéraire d'une importance de 300 à 80 fr. : 47 médailles et 6,750 fr.

Espèce caprine, lapins et autres : 3 médailles d'argent, 7 de bronze; les prix en numéraire des 3 catégories comprises dans cette classe varient de 75 à 15 fr. ; 10 médailles et 440 fr.

Oiseaux de basse-cour : 30 catégories; 30 médailles d'argent, 58 de bronze, accompagnées de prix en numéraire d'une importance de 100 à 15 fr. ; 88 médailles et 4,505 fr.

Outre ces nombreuses récompenses, il pourra être décerné par le jury de grandes médailles d'or à tout propriétaire qui se trouvera dans une des trois conditions suivantes :

1^o Lorsqu'il aura obtenu plusieurs premiers prix dans la même catégorie, et que les animaux primés seront nés chez lui ;

2^o Lorsque, indépendamment d'un ou de plusieurs premiers prix, il aura mérité dans la même catégorie plusieurs mentions honorables, à la condition que tous ces animaux auront pris naissance dans ses étables ;

3^o Lorsqu'un propriétaire, quoique n'étant pas exposant, aura fait naître des animaux ayant remporté des prix.

Enfin, une somme de 3,000 fr. et des médailles d'argent, de bronze, pourront être distribuées aux gens à gages.

Les conditions imposées aux exposants sont de différentes natures : les animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine, devront être nés et élevés en France, appartenir aux exposants depuis plus de trois mois; seront exclus ceux qui auront atteint un engraissement exagéré, ou provenant d'achats faits par les sociétés ou comices agricoles ou les conseils généraux.

Les instruments, machines, ustensiles et appareils agricoles, sont divisés en deux sections : dans la première, qui comprend 32 catégories, sont classés tous les engins propres aux travaux extérieurs; la deuxième section, où viennent se ranger tous les ustensiles de travail intérieur, contient 33 catégories. A chacune de ces 65 catégories sont affectées une médaille d'or, une d'argent et une ou deux de bronze. Il n'est accordé aucune récompense en numéraire à cette classe de produits. Cependant, une somme de 1,500 fr. et des médailles en argent et en bronze seront distribuées aux contre-maîtres et ouvriers qui auront concouru au perfectionnement et à la bonne construction des machines et instruments primés.

La troisième division (produits agricoles et matières utiles à l'agriculture) comprendra les grains et graines, tubercules et racines; les fourrages, les plantes industrielles, textiles, tinctoriales et autres; les légumes et fruits de toutes espèces; les laines, plumes, duvet, soie, beurre, fromage, miel, cire, sucre, féculs, vins, produits de distillerie, les conserves alimentaires et préparations économiques; les plants, arbres et arbustes. Un nombre illimité de médailles d'or, d'argent et de bronze, est mis à la disposition du jury.

Quatre jurys spéciaux seront institués par le ministre de l'agriculture : le premier, pour l'espèce bovine; le second, pour les espèces ovine et porcine et les animaux de basse-cour; le troisième, pour les instruments, et le quatrième pour les produits agri-

coles. L'organisation et les travaux des jurys, la police du concours, sont réglés comme dans les expositions précédentes.

Les déclarations des exposants ne seront reçues que jusqu'au 25 avril prochain.

Les différentes opérations du concours général et national d'agriculture de Paris de 1860 sont réglées ainsi qu'il suit :

Pour les produits agricoles : Les 11, 12 et 13 juin, réception et classement,

Les 14, 15 et 16, opérations des jurys.

Pour les instruments : Les 11, 12 et 13 juin, réception et classement.

Les 14, 15 et 16, opérations des jurys.

Pour les animaux : Les 11, 12 et 13 juin, réception et classement.

Les 14, 15 et 16, opérations des jurys.

Les 17, 18, 19, 20, 21 et 22, exposition publique. Prix d'entrée : 1 franc.

Le jeudi 21, distribution des prix et médailles. Exposition gratuite du concours.

Le vendredi 22, vente. Prix d'entrée : 1 fr.

Le samedi 23, marquage des animaux primés et départ. — Jules Richard. (Le Pays.)

— On écrit de Caen :

Notre prairie n'est plus qu'un immense lac, par suite du débordement des eaux. Une partie de la ville est inondée. Les rez-de-chaussée sont envahis, tous les habitants se sont réfugiés dans les étages supérieurs. L'eau dans certaines rues atteint un mètre de hauteur.

De tous côtés, nous apprenons que nos campagnes sont inondées. A Pont l'Évêque, à Vire, à Condé, etc., l'eau cause des dégâts considérables. Le service des postes et de la Banque se fait en voiture.

Depuis 1852, nous n'avions pas eu d'inondation. A cette époque, la ville de Caen a éprouvé une des plus violentes crises dont on ait gardé le souvenir.

Deux fois dans le mois d'octobre et une fois dans le mois de novembre, les bas quartiers de la ville ont été submergés. L'inondation d'aujourd'hui est moins forte que celle de 1852.

— Le célèbre astronome hollandais, Bome, vient de publier une brochure par laquelle il annonce que la fameuse comète de Charles-Quint, qui a apparue en 1558, à la mort de cet empereur, reparaitra au mois d'août 1860.

M. SICARD, chirurgien-dentiste à Tours, rappelle à sa clientèle, qu'il sera à Saumur le 15 de chaque mois; quand cette date tombera un dimanche, il n'y sera que le 16, hôtel Budan. (20)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

AVIS TRÈS-IMPORTANT.

Les militaires blessés à l'armée d'Italie, actuellement dans leurs foyers, dans le département de Maine-et-Loire, et qui sont l'objet de propositions, soit pour la pension de retraite, soit pour une gratification de réforme renouvelable, sont invités à se présenter, sans aucun délai, chez le chef de brigade de gendarmerie de leur canton, auquel ils devront

fin convaincu, recommanda pourtant à sa femme et à ses enfants de ne parler de rien à l'aimable Jeanne Hauban, de crainte de l'attrister. Elle était la marraine de l'*Esprit des Eaux*. Sans connaître personnellement le jeune capitaine Grandfort, elle lui avait voué un touchant sentiment de reconnaissance fraternelle; il avait été le protecteur et l'ami de Galhauban; il avait plu à son vieux père.

A quoi bon apprendre à la jeune fille que ce n'était plus qu'un méprisable escroc de la mer, un fraudeur qui s'en tenait encore aujourd'hui à la baraterie, mais qui ne tarderait pas à se faire pirate et finirait assurément à quelque bout de vergue ?

Du reste, le sujet était pénible pour le vieux chef d'escadrons lui-même. Il avait singulièrement contribué aux faveurs accordées à Maurice par les Graverin, qui perdaient à cela un de leurs plus beaux navires et une riche cargaison. Il s'était posé en protecteur, il avait en quelque sorte répondu des faits et gestes de son protégé.

L'armateur s'en souvenait et le lui avait fait sentir.

D'un autre côté, depuis cinq ans, le comte avait trop souvent dit du bien de Grandfort en présence de Jeanne, pour se soucier de se démentir.

Et c'est pourquoi, tandis qu'au Havre le nom du capitaine Grandfort était dans toutes les bouches, on s'abstint de le prononcer au château de Roseville.

Vieilli de dix années par ses souffrances morales et physiques, très-modestement vêtu, quoique décent

mis, profondément abattu, Maurice, arraché à l'esclavage par un équipage anglais, venait d'arriver enfin.

Sa première visite, quoiqu'elle lui coûtât, fut pour M. Graverin, son armateur.

CHAPITRE XXV. — ACCUEIL CRUEL.

Le génie du mal avait inspiré Brassinet.

S'efforçant toujours, selon son usage de ménager les apparences, le misérable n'avait voulu que faire planer les soupçons sur la mémoire de Maurice Grandfort. Certes ! quand il le précipitait dans une mer irritée, il ne pouvait supposer que son jeune capitaine, instinctivement cramponné à un espar, finirait par être jeté sur le rivage. Mais l'aurait-il prévu, il n'aurait pas imaginé de ruses plus propres que celles dont il se servit, à faire passer Maurice pour un fourbe insigne.

La conviction de l'armateur, d'Edouard et de Félix, était désormais complète. Seul, Jules Graverin doutait encore; malheureusement, l'ancien subrécargue du *Colibri* venait de partir pour Marseille, quand le garçon de bureau, entrant dans le conseil, annonça :

— Monsieur le capitaine Grandfort !

— Lui !... est-ce possible ?... Faites attendre !

A l'étonnement succéda bientôt l'indignation.

L'escroquerie et l'impudence marchent de front pour l'ordinaire.

— M. le poète ne nous croit pas si bien renseigné que nous le sommes, dit Edouard.

— A la réflexion, ajouta Félix, je comprends très-bien son retour en France : il vient se faire payer par les assureurs.

— Mon père, dit Edouard, au lieu de recevoir cet intrigant nous pourrions le faire conduire devant la justice.

— Sans doute, et si je n'écoutais que ma répugnance, je procéderaï ainsi, mais il peut nous être utile à nous-même de connaître ses moyens de défense. Du calme, donc, messieurs mes fils, écoutez avec soin, prenez même des notes, et ne rompez pas le silence. Je me réserve le soin d'interroger et de répondre.

Maurice fut introduit. Il s'attendait à un accueil froid et convenable; l'accueil fut glacial et hostile.

A peine daigna-t-on répondre à son salut; on ne l'invita même point à prendre un siège; on manquait envers lui avec une évidente intention à la simple politesse.

Maurice ne laissa point percer son mécontentement. En termes dignes et concis, il fit le récit de son naufrage, sans omettre de dire toutefois que, par une fatalité presque sans exemple, la mousson s'était renversée un mois environ avant l'époque connue.

— Ce fait est nouveau pour nous ! dit l'armateur.

— Ce fait me justifie du seul reproche qui puisse m'être adressé. J'avais étudié à fond les lois atmosphériques des mers de la Malaisie. J'allais à Sambah attendre la nouvelle mousson; mais, contrairement à toutes les pré-

remettre tous leurs titres qui peuvent justifier leur position et la faveur qu'ils sollicitent.

Pour chronique locale et faits divers, P.-M.-E. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

ABATTOR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 10 décembre au 6 janvier.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEURS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		FORCES.				
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.					
		maigres et médiocres.		maigres et médiocres.		maigres et médiocres.		maigres et médiocres.						
BOUCHERS. M.M.														
1	V ^e Godard.	1	2	»	1	1	»	6	19	»	5	29	7	»
2	Morisseau.	»	2	1	»	6	»	11	31	1	1	62	9	»
3	Touchet.	»	2	»	1	1	»	3	17	»	3	29	21	»
4	Poisson.	»	2	»	1	2	1	12	34	»	14	55	4	»
5	Lepron.	»	»	»	»	2	»	»	5	»	»	6	3	»
6	Yvon.	»	»	»	»	6	»	13	1	1	1	21	10	»
7	Corbineau.	»	1	»	»	4	»	»	21	»	»	20	12	»
8	Sechet (1).	»	3	1	»	5	2	5	28	»	7	45	11	»
9	Guégnon.	»	»	2	»	2	»	»	8	1	1	22	3	»
10	Prouteau.	1	»	»	»	3	»	»	9	1	»	11	»	»
11	Girard.	»	1	»	»	2	1	»	18	»	»	17	4	»
12	Lapier.	»	»	»	»	3	»	1	7	»	»	17	5	»
13	Pallu.	»	»	»	»	2	»	»	10	»	»	17	5	»
14	Groleau.	»	1	1	»	»	»	»	5	»	»	17	6	»
15	Beneston.	»	»	»	»	2	»	»	13	»	»	15	4	»
16	Mousse.	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	10	1	»
CHARCUTIERS. M.M.														
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10
2	Baugé.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Caret.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10
5	Milsonneau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16
6	Martin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15
7	Quantin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
8	Sève fils.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9
9	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25
10	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12
11	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11
12	Sève père.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5

(1) Un mouton refusé pour défaut de qualité.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Moniteur* :

Nous reproduisons, d'après le *Journal de Rome*, du 3 de ce mois, une allocution prononcée le premier jour de l'an par le Saint-Père, en réponse aux félicitations qui lui étaient offertes par le général comte de Goyon, commandant en chef de la division française dans les Etats pontificaux, à la tête des officiers de cette division.

Cette allocution n'aurait peut-être pas été prononcée, si Sa Sainteté eût déjà reçu la lettre que S. M. l'Empereur lui a adressée, à la date du 31 décembre, lettre dont nous donnons plus loin le texte :

« Monsieur le général,

» Si chaque année nous avons reçu avec plaisir les vœux que vous nous avez présentés au nom des

visions des navigateurs, la tornade éclate, un typhon effroyable fond sur notre navire que j'avais sauvé vingt fois et que je croyais enfin hors de péril, lorsqu'après plus de dix jours passés sans sommeil je me suis jeté tout habillé sur le divan de la dunette. Dans les conjonctures actuelles, il importe de ne point faire de fausses modesties et de déclarer hautement qu'aucun capitaine du monde n'aurait pu déployer plus de vigilance.

Loin d'accorder à Maurice la plus banale des marques d'intérêt, l'armateur, Edouard et Félix, l'écoutèrent jusqu'au bout de l'air compassé de gens qui ne croient pas un mot de ce qu'on leur dit. En effet, son récit devait leur paraître d'autant plus faux que très-positivement le navire n'avait point sombré.

Le jeune capitaine ne disait que du bien des gens de son équipage. Ses déclarations formelles faisaient ainsi tomber les suppositions de Jules qui, sans accuser Brassinot, avait admis la possibilité d'un crime.

Plus il parlait, plus les Graverin éprouvaient de dégoût et de mépris pour sa personne.

Plus son récit était touchant, plus leur sens moral se révoltait.

— Et quoi ! le double fourbe avait l'audace de dire qu'il était l'esclave des Biadjaks, à l'époque même où il escroquait à Manille une dernière somme, par un emprunt dont il supposait que la maison n'était pas encore avisée !

Cette pensée ne fut pas formulée par l'armateur : mais

braves officiers de l'armée que vous commandez si dignement, ces vœux nous sont doublement chers aujourd'hui à cause des événements exceptionnels qui se sont succédé, et parce que vous nous assurez que la division française qui se trouve dans les Etats pontificaux y est placée pour la défense des droits de la catholicité. Que Dieu vous bénisse donc, vous et toute l'armée française ! qu'il bénisse également toutes les classes de cette généreuse nation !

» En nous prosternant aux pieds de ce Dieu qui fut, est et sera dans l'éternité, nous le prions dans l'humilité de notre cœur de faire descendre abondamment ses grâces et ses lumières sur le chef auguste de cette armée et de cette nation, afin qu'éclairé de ces lumières, il puisse marcher sûrement dans sa route difficile, et reconnaître encore la fausseté de certains principes qui ont été produits ces jours derniers dans un opuscule qu'on peut appeler un monument insigne d'hypocrisie et un tissu ignoble de contradictions. Nous espérons qu'à l'aide de ces lumières, disons plus, nous sommes persuadé qu'avec l'aide de ces lumières il condamnera les principes contenus dans cet opuscule : nous en sommes d'autant plus convaincu que nous possédons quelques pièces qu'il y a quelque temps Sa Majesté eut la bonté de nous faire parvenir et qui sont une véritable condamnation de ces principes. C'est avec cette conviction que nous implorons Dieu pour qu'il répande ses bénédictions sur l'Empereur, sur son auguste Compagne, sur le Prince Impérial et sur toute la France. »

Très-Saint-Père,

La lettre que Votre Sainteté a bien voulu m'écrire le 2 décembre m'a vivement touché et je répondrai avec une entière franchise à l'appel fait à ma loyauté.

Une de mes plus vives préoccupations, pendant comme après la guerre, a été la situation des Etats de l'Eglise, et certes, parmi les raisons puissantes qui m'ont engagé à faire si promptement la paix, il faut compter la crainte de voir la révolution prendre tous les jours de plus grandes proportions. Les faits ont une logique inexorable, et malgré mon dévouement au Saint-Siège, malgré la présence de mes troupes à Rome, je ne pouvais échapper à une certaine solidarité avec les effets du mouvement national provoqué en Italie par la lutte contre l'Autriche.

La paix une fois conclue, je m'empressai d'écrire à Votre Sainteté pour lui soumettre les idées les plus propres, selon moi, à amener la pacification des Romagnes, et je crois encore que, si dès cette époque Votre Sainteté eût consenti à une séparation administrative de ces provinces et à la nomination d'un gouverneur laïque, elles seraient rentrées sous son autorité. Malheureusement cela n'a pas eu lieu et je me suis trouvé impuissant à arrêter l'établissement du nouveau régime. Mes efforts n'ont abouti qu'à empêcher l'insurrection de s'étendre, et la démission de Garibaldi a préservé les marches d'Ancone d'une invasion certaine.

Aujourd'hui le Congrès va se réunir. Les puissances ne sauraient méconnaître les droits incontestables du Saint-Siège sur les Légations : néanmoins, il est probable qu'elles seront d'avis de ne pas recourir à la violence pour les soumettre. Car, si cette soumission était obtenue à l'aide de forces

étrangères, il faudrait encore occuper les Légations militairement pendant longtemps.

Cette occupation entretiendrait les haines et les rancunes d'une grande portion du peuple italien, comme la jalousie des grandes puissances : ce serait donc perpétuer un état d'irritation, de malaise et de crainte.

Que reste-t-il donc à faire ? car enfin cette incertitude ne peut pas durer toujours. Après un examen sérieux des difficultés et des dangers que présentent les diverses combinaisons, je le dis avec un regret sincère, et, quelque pénible que soit la solution, ce qui me paraît le plus conforme aux véritables intérêts du Saint-Siège, ce serait de faire le sacrifice des provinces révoltées. Si le Saint-Père, pour le repos de l'Europe, renonçait à ces provinces qui, depuis cinquante ans, suscitent tant d'embarras à son gouvernement, et qu'en échange il demandât aux puissances de lui garantir la possession du reste, je ne doute pas du retour immédiat de l'ordre. Alors le Saint-Père assurerait à l'Italie reconnaissante la paix pendant de longues années et au Saint-Siège la possession paisible des Etats de l'Eglise.

Votre Sainteté, j'aime à le croire, ne se méprendra pas sur les sentiments qui m'animent ; elle comprendra la difficulté de ma situation ; elle interprétera avec bienveillance la franchise de mon langage, en se souvenant de tout ce que j'ai fait pour la religion catholique et pour son auguste chef.

J'ai exprimé sans réserve toute ma pensée et je l'ai cru indispensable avant le Congrès. Mais je prie Votre Sainteté, quelle que soit sa décision, de croire qu'elle ne changera en rien la ligne de conduite que j'ai toujours tenue à son égard.

En remerciant Votre Sainteté de la bénédiction apostolique qu'elle a envoyée à l'Impératrice, au Prince Impérial et à moi, je lui renouvelle l'assurance de ma profonde vénération.

De Votre Sainteté

Votre dévot Fils,

NAPOLÉON.

Palais des Tuileries, 31 décembre 1859.

HOTEL BUDAN, A SAUMUR.

PAUL DEZAUNAY, successeur.

Cet hôtel, en passant en d'autres mains, ne perdra aucun des avantages qui l'ont toujours fait rechercher. M. Dezaunay continuera de tenir un magasin de comestibles, assortis et de premier choix. — Le dimanche et le jeudi de chaque semaine il recevra de la marée.

Il apportera tous ses soins, soit en ville, soit à la campagne, pour la disposition des dîners qu'on voudra bien lui confier.

Il espère que quinze années de travail avec M. Budan contribueront à inspirer au public une confiance qu'il s'efforcera de mériter. (9)

BOURSE DU 10 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 68 55
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 97 00.

BOURSE DU 11 JANVIER.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 68 55
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 97 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Maurice vit clairement qu'on ne l'écoutait plus qu'avec ennui. De plus en plus blessé du silence de MM. Graverin, il se redressa fièrement.

— Je m'aperçois, dit-il, que le reste de ma douloureuse histoire est étranger à la question. Je ménagerai donc vos précieux instants. Vous ne me pardonnez point d'avoir perdu votre navire par un concours de circonstances qui me paraissent encore inconcevables. Je suis coupable à vos yeux d'imprudence ou de négligence ; eh bien ! je ne saurais accepter cette situation. Il me reste une proposition à vous faire.

— Nous vous écoutons, Monsieur, dit sèchement l'armateur.

— En dédommagement du tort involontaire que je vous ai causé, je vous offre, à votre choix, ma modeste fortune actuelle, ou mieux encore cette même fortune avec ma vie entière. Je suis marin. Vous ne pouvez me contester la capacité nécessaire pour diriger les voyages d'un navire dans les parages bien connus. Je me résigne au rôle obscur de capitaine du moindre de vos bâtiments au grand cabotage ; j'y placerai les quatre-vingt mille francs que doivent les assurances maritimes, et je me consacrerai sans relâche à les faire fructifier pour indemniser votre maison de la perte de l'*Esprit-des-Eaux*.

Edouard et Félix ne purent retenir deux cris d'indignation : — « Mettant le comble à la mesure, Grandfort venait donc essayer de recommencer. »

— Oh ! oh !... c'est par trop fort, disaient-ils.

Maurice venait de proposer le plus noble des sacrifices ; l'accent des fils de l'armateur était une insulte.

— Messieurs, s'écria-t-il, m'expliquez-vous vos exclamations.

Edouard et Félix allaient répliquer ; leur père les en empêcha :

— Monsieur Grandfort, dit-il sévèrement, nous savons aussi bien que vous — apprenez-le ! — que l'*Esprit-des-Eaux* n'a point fait naufrage. Les assurances maritimes ne vous doivent rien ; il y a eu baraterie !... Et vous êtes attendu chez M. le juge d'instruction.

Maurice pâlit, sembla foudroyé, mais recouvra bientôt son calme et son énergie.

La hideuse vérité lui apparut pleine et entière. Alors, à travers sa douleur, pénétra un éclair de joie ; son cœur de marin tressaillit.

— J'avais donc sauvé le navire ! pensa-t-il.

Cependant, il était ruiné, perdu de réputation comme officier, déshonoré comme capitaine et menacé d'une peine infamante.

— Messieurs, dit-il enfin d'un ton amer, puisque je suis attendu, marchons !...

Ce fut moins de quinze jours après cette scène déplorable que le vieux pilote Pierre Hauban, le front serein, le cœur rempli d'une douce joie paternelle, se présenta au château de Roseville.

(La suite au prochain numéro.)

NAPOLÉON DANS L'EXIL. DERNIERS MOMENTS DE L'EMPEREUR

par le docteur O'MÉARA et le docteur ANTO-MARCHI, l'un et l'autre médecins de l'illustre exilé — récit le plus complet — le seul commençant à bord du vaisseau le *Belléophon*, en 1815, et finissant à l'agonie de l'Empereur, en 1821, sur le rocher de Ste-Hélène.

Une livraison par semaine — 8 pages de texte sur beau papier, grand in-4^e — une magnifique gravure sur bois par livraison — soit environ 40 livraisons formant, avec une belle couverture, un volume complet.

Prix de la Souscription : 3 francs pour les départements.

On se rappelle l'immense succès obtenu, il y a vingt ans, par le *Mémorial de Sainte-Hélène*, mais son prix élevé ne le rendit accessible qu'aux classes riches. — Cependant c'est là l'*ouvrage du peuple par excellence*, et c'est pour en doter les masses, si sympathiques au second empire, que nous faisons une *édition populaire d'un extrême bon marché*. Grâce au progrès du tirage à la mécanique, et de la gravure sur bois, nous avons pu résoudre ce problème, insoluble il y a vingt ans, sans pour cela nuire en rien à la bonne exécution du livre.

Ainsi, le Pauvre comme le Riche, — l'Artisan, — le Soldat, — le Laboureur, — tous les Admirateurs en un mot du *grand homme*, c'est-à-dire tout le monde, — pourront connaître ces pages mémorables et véridiques dignes par la noblesse et l'élevation des pensées du *héros* qui les a inspirées. — *Monument véritablement national et populaire élevé à la mémoire du plus grand homme des temps modernes*, rien ne sera négligé, malgré l'exiguité de son prix, pour le rendre, dans toutes ses parties, digne de sa haute destination.

Toute personne, qui, d'ici au 1^{er} février prochain, effectuera sa souscription en envoyant, en un mandat sur la poste ou en timbres-postes, la somme de 3 francs, à l'Éditeur, 34, rue Saint-Marc, à Paris, — recevra *franco* ledit ouvrage à raison d'une livraison par semaine — et en outre, à titre de PRIME GRATUITE : Une magnifique Carte colorée du théâtre de la guerre en Chine qui se vend dans le commerce 1 fr. 25 c.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur,
Et de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

PAR LICITATION,

Entre majeurs et mineurs,

DE

LOGEMENTS ET CAVES,

Et de Vigne,

SITUÉS A MONFORT ET CIZAY.

L'adjudication aura lieu le dimanche 5 février 1860, à midi, en la salle de la mairie de Cizay, par le ministère de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

On fait savoir qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 7 mai 1859, enregistré,

Et à la requête de :

1^o Pierre Masson, cultivateur, demeurant à Montfort;

2^o François Masson, cultivateur, demeurant au même endroit;

3^o Perrine Masson, épouse dument assistée et autorisée de Pierre Ange-reau, cultivateur, demeurant à Fosso-Bellay, commune de Cizay, et de celui-ci pour la validité;

Poursuivants, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beau-repaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 8;

En présence, ou eux dument appelés de : 1^o M^{me} Marie Taillée ou Taillier, veuve en premier mariage du sieur Jean Masson actuellement épouse du sieur François Chauffeteau, cultivateur, demeurant à Montfort;

Au nom et comme tutrice du sieur François Masson, et demoiselle Marie Masson, ses deux enfants mineurs, issus de son premier mariage, avec le sieur Jean Masson, ci-dessus nommé, en son vivant sabotier à Montfort;

2^o François Chauffeteau, ci-dessus nommé et qualifié, au nom et comme co-tuteur, avec la dame son épouse, des mineurs ci-dessus nommés;

Co-licitants ayant pour avoué M^e Coublant.

Et encore, en présence de M. Pierre Rangeard, cultivateur, demeurant à Montfort, au nom et comme subrogé-tuteur *ad hoc* desdits mineurs Masson;

Il sera, le dimanche 5 février 1860, à midi, en la salle de la mairie de Cizay, par le ministère de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, procédé à la vente par adjudication et aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

1^o Un logement en cave, situé au bourg de Montfort, comprenant trois caves se joignant, petite cour par-devant, petite écurie y attenant, communauté à la courdoire qui y descend, et une autre cour commune dans laquelle existe un puits commun; caves joignant au levant Bourg et Samson, au couchant René Ballu. Au-dessus du puits commun, il y a un petit jardin, contenant un are cinquante centiares environ, qui joint au levant Bontemps, au couchant et au nord Bourg, au midi Christophe Guibert; sur la mise à prix de 400 fr.

2^o Une autre grande cave, située aussi à Montfort, avec la communauté à la courdoire qui y descend; plus un petit jardin régnant au-dessus de la cave, contenant un are environ; le tout joint au levant le chemin, au couchant Bourg, au nord la courdoire, et au midi René Ballu; sur la mise à prix de 300

3^o Dans le clos des Vigneaux, commune de Cizay, un are dix centiares de vigne, en deux petits morceaux se joignant par un angle, joignant au midi Delogéau, au levant un sentier, au couchant M. Delavan, au nord Etienne Bausse; sur la mise à prix de 30

Total des mises à prix. 730 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay;

2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué-poursuivant, rue Cendrière, n^o 8.

Dressé à Saumur, le 30 décembre 1859.

Signé : BEAUREPAIRE, (8) Avoué-licencié.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1860,

MAGASIN D'ÉPICERIE

Achalandé depuis 25 ans,

Formant le coin de la rue de la Tonnelle et de la place de l'Hôtel-de-Ville, n^{os} 22 et 24; le magasin pourra être partagé, au gré du preneur.

S'adresser à M. LARDÉ-HUARD, propriétaire. (21)

A VENDRE D'OCCASION,

UN

FOURNEAU ÉCONOMIQUE

Avec tous ses accessoires.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE MARCHANDISES

ET DE MOBILIER,

Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur.

Le dimanche 15 janvier 1860, à 11 heures, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez M^{me} veuve LAFARGE, marchande de rouennerie, commune de Saint-Clément-des-Levées, à la vente aux enchères de toutes ses marchandises et de son mobilier.

Il sera vendu :

Grande quantité de rouennerie, draperie, flanelles, cotons, indiennes, napolitaine, orléans, satin, mérinos, stoffs, castorine, espagnolette, cadis, devants de gilets, cravates, schales, mouchoirs, gilets de laine, calicots, jaconas, dentelles fil et coton, toile, mercerie, épicerie, etc.;

Lits, couettes, draps, linge, effets, armoires, buffets, tables, chaises, cheval, charrette, harnais et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉCÈS.

On fait savoir que le dimanche quinze janvier courant, à l'heure de midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé par le ministère de M^e Denieau, notaire à Allonnes, à la vente aux enchères publiques des meubles meublants, effets et objets mobiliers dépendant de la succession de dame Jeanne Bouju, décédée veuve Louis Chenuau.

On vendra lits garnis, linge, chaises, tables, buffets, armoires, batterie de cuisine, charrettes à bœufs et à cheval, charrois et autres instruments aratoires, quinze vaches, un taureau, quatre bœufs, cinq chevaux, un grand nombre de porcs, moutons et volailles, une grande quantité de grains de toutes espèces, bois de chauffage, vin et quantité d'autres bons objets.

L'adjudication aura lieu dans les bâtiments de la ferme de la Hamarderie, sise à Russé, commune d'Allonnes.

On paiera comptant et cinq centimes par franc en plus. (13)

Un PRINCIPAL CLERC de notaire désire UNE PLACE.

S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE OU A LOUER

L'Auberge

DU PORTAIL-LOUIS,

Très-bien achalandée.

Située à Saumur, rue du Portail-Louis.

Cette vaste maison pourrait également convenir pour faire des magasins de toute espèce de commerce.

S'adresser à M. CAMAIN, propriétaire, demeurant dans la maison.

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ

du

BUISSON-PERRON,

Appartenant à MM. REVELIÈRE, Située dans la commune de Villebernier, et, par extension, dans celles de Saint-Lambert, Fivy et Allonnes,

Consistant en maison de maître, jardin, maison de fermier, servitudes, terres et prés; le tout d'une contenance de 28 hectares 86 ares 70 centiares.

S'adresser audit M^e LEROUX, notaire. (540)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Appartenant à M. Paterno, ancien corroyeur, située à Saumur, rue du Pavillon, et composée comme suit : salon de compagnie, salle à manger et cuisine au rez-de-chaussée, trois chambres et un cabinet au premier étage, deux mansardes et un grenier, cour, pompe et serre-bois.

S'adresser audit M^e LEROUX. (592)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, en face l'hôtel de Londres.

S'adresser à M^{me} veuve LORRAIN.

Un JEUNE HOMME de 18 ans désirerait se placer comme valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, P.-M.-E. GODET, imp.